



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

CONSEIL D'ORIENTATION

Réunion du 26 janvier 2011

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BAUER le 26 janvier à 9 heures dans les locaux de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

Étaient présents :

Mme Marie-Louise FORT

M. Philippe GOUJON

M. Eric DEBARBIEUX

M. Frédéric DEBOVE

M. Pierre-Victor TOURNIER

Mme Claire THIEFFRY

M. Michel RICHARDOT

M. Claude TARLET

M. Sébastien DAZIANO, représentant M. Frédéric PECHENARD, accompagné de M. Vincent LE BEGUEC

M. Gérard ROLLAND

Le Général Pierre RENAULT, représentant le Général d'armée Jacques MIGNAUX, accompagné du Colonel Thierry THOMAS

M. Cyril LACOMBE, représentant Mme Maryvonne CAILLIBOTTE

Mme Annie KENSEY, représentant M. Jean-Amédée LATHOUD

M. Luc-Henry CHOQUET, représentant M. Philippe-Pierre CABOURDIN

M. Gérard SCHOEN, représentant M. Jérôme FOURNEL

M. Benjamin CAMUS, représentant M. REBEILLE-BORGELLA

M. Fabrice MURAT, représentant M. Michel QUERE

Mme Sylvie MOUCHEL, représentant M. Hervé MASUREL, accompagnée de Corinne CHEVALIER

M. Michel DUEE, représentant M. Stefan LOLLIVIER

M. André-Michel VENTRE.

CONSEIL D'ORIENTATION – Réunion du 26 janvier 2011

Le président accueille les participants et présente le dossier de la séance.

Pierre-Victor TOURNIER, nommé le 9 décembre dernier sur proposition du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en remplacement de Frédéric OCQUETEAU, se présente et intervient à propos de la conférence de presse du ministre de l'Intérieur et de l'ONDRP sur le bilan de la criminalité et de la délinquance enregistrées en 2010. Il souligne la différence de contenu des discours du président du COR et du ministre. Il souhaiterait que les compétences de l'ONDRP soient davantage prises en compte par les pouvoirs publics.

Le président déclare en réponse que le ministère de l'Intérieur devrait sans doute plus et mieux communiquer sur la productivité des services et sur sa capacité à exercer sa mission d'élucidation et de recherche des auteurs d'infractions. L'éventualité d'une modification de la présentation de ce bilan annuel sera étudiée plus tard.

L'annualité de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » a été inscrite dans le projet de loi Loppsi 2.

Le président a eu des contacts avec Jean-Hugues MATELLY. Il souligne qu'il n'existe pas de statut particulier aux militaires ou aux policiers chercheurs contrairement à ce qui se fait dans les pays anglo-saxons. Il considère que la sanction a été effectivement disproportionnée. Il a confirmé sa proposition de le voir affecté par la DGGN à l'ONDRP si cela servait à mettre fin au contentieux en cours.

Concernant le projet d'observatoire départemental de la délinquance des Alpes-Maritimes, des informations de méthode ont été fournies au président du conseil général. Une réunion technique devrait avoir lieu dans les prochaines semaines afin de définir les éventuelles modalités de mise en place et de fonctionnement de cette structure.

Suite à son entrevue avec le ministre de la Ville qu'il remercie, la contribution du ministère de la Ville au financement de l'enquête de victimation est maintenue pour 2011 et 2012, à hauteur de 50 000 euros.

Lorsque des enquêtes portant sur les mêmes thématiques sont menées par différents organismes, comme l'étude violence et santé de la DREES, il faudrait mutualiser les moyens financiers et humains. Cela pourrait concerner notamment l'Anru, l'Acisé, l'Insee et l'Ofdt.

Concernant le **budget de l'ONDRP**, il faut évaluer les dépenses annuelles, avec l'année 2010 comme référence, et en reprenant le programme initial de l'ONDRP, les moyens alloués et les missions réalisées. La baisse de la consommation de papier, déjà engagée, pourra être prolongée par la mise en ligne intégrale du prochain rapport annuel dès sa parution.

M. VENTRE précise qu'en tant que directeur de l'institut, il va au-delà de ses fonctions normales de gestionnaire afin de garantir **l'indépendance de l'ONDRP**. Ainsi, il a demandé que l'Observatoire soit **présenté à part** dans le contrat annuel de performance.

M. TOURNIER déclare que parmi ses souhaits figure la prise en considération par l'Observatoire de la question de **la récidive**. Il y a un déficit de connaissance sur la question que l'ONDRP devrait prendre en charge suite à l'élargissement de ses missions aux réponses pénales. Les priorités seraient les mineurs, les auteurs d'agressions sexuelles et les atteintes aux biens accompagnées d'atteintes à la personne.

Mme FORT précise que les statistiques se sont améliorées, mais qu'il n'y a par exemple aucune donnée sur l'inceste.

Afin de remplacer progressivement **l'état 4001**, le débat est ouvert avec le ministère de l'Intérieur sur la conception d'un nouvel outil. La mise en œuvre prochaine des nouveaux logiciels de rédaction de procédure et du système Traitement des Procédures Judiciaires (TPJ) devraient permettre de disposer de nombreuses informations nouvelles comme le lieu de commission de l'infraction, les codes de qualification judiciaire (NATINF) ou encore des informations relatives aux auteurs ou/et aux victimes. De même les échanges inter-applicatifs avec le système Cassiopée du ministère de la Justice entraîneront une mise à jour des fichiers de police et la possibilité de tracer les procédures. Il est proposé que l'ONDRP s'associe de très près à la mise en œuvre progressive de ces nouveaux systèmes d'information et fasse en sorte que les préoccupations statistiques soient bien prises en compte.

M. DEBARBIEUX déclare que **l'enquête de victimation scolaire** est en place et que les encadrants (enseignants et équipes mobiles de sécurité) ont été formés. Elle sera réalisée en mars, pour des premiers résultats en octobre. Le dispositif devrait être pérennisé. M. MURAT ajoute que le label d'intérêt statistique a été obtenu en novembre 2010. L'enquête porte sur les établissements publics, les établisse-

CONSEIL D'ORIENTATION – Réunion du 26 janvier 2011

ments privés pourront être concernés par la suite. Le président précise qu'il faut réfléchir au format de la publication.

Les réponses pénales

Le président présente les sujets prioritaires: exécution des peines et données supplémentaires dont il faut disposer sur les gardes à vue, notamment dans le domaine routier. Il remercie à ce sujet la Gendarmerie nationale pour son outil sur les gardes à vue routières installé au mois de mai dernier.

Pierre-Victor TOURNIER déclare avoir été surpris par l'étude d'impact présentée à l'assemblée nationale sur les **gardes à vue**. Le chiffre de 792 293 ou 792 093 gardes à vue au total sur l'année a été présenté: d'où vient-il? Pour lui, l'assemblée a légiféré à partir d'informations dont on ne peut donner l'origine.

M. Le BEGUEC déclare que les chiffres des gardes à vue dans les DOM-COM existent et sont à disposition. Il ajoute que les chiffres transmis au Parlement sur les gardes à vue pour délits routiers sont le résultat d'une reconstitution réalisée par les services concernés.

Le général RENAULT déclare que l'on ne peut demander aux unités de travailler sur ce sujet actuellement et précise que la gendarmerie nationale n'a pas transmis de données au parlement.

Le président propose qu'un *Grand Angle* soit publié sur l'ensemble des gardes à vue, y compris routières, à partir des chiffres dont la Gendarmerie nationale dispose désormais grâce à l'outil mis en place en mai dernier, et avec les données de la police, puisqu'elles existent.

Concernant **Opale**, Pierre-Victor TOURNIER souhaiterait avoir l'ensemble des données sur les suicides dans les lieux d'enfermement: hôpitaux psychiatriques, unités pour malades difficiles, gardes à vue...

L'association des juges d'application des peines a observé que le logiciel utilisé actuellement pour recenser le nombre de suivis n'est pas exhaustif.

M. CAMUS explique que la Justice exploite le casier judiciaire pour avoir des indicateurs sur la récidive et la réitération. Un dispositif d'observation existe. Pour les réponses pénales, un groupe de travail a été constitué afin de construire un tableau de bord sur la filière pénale.

M. LACOMBE précise que concernant l'application des peines, il est prévu qu'un infocentre doté de huit tableaux balaie l'activité des juges d'application des peines.

Le président propose d'intégrer Pierre-Victor TOURNIER à l'ensemble des travaux en cours. Il faudrait que pour Opale, on dispose en septembre prochain d'un outil qui corresponde davantage à nos missions: un tableau de bord de la justice pénale réunissant l'ensemble de nos réflexions.